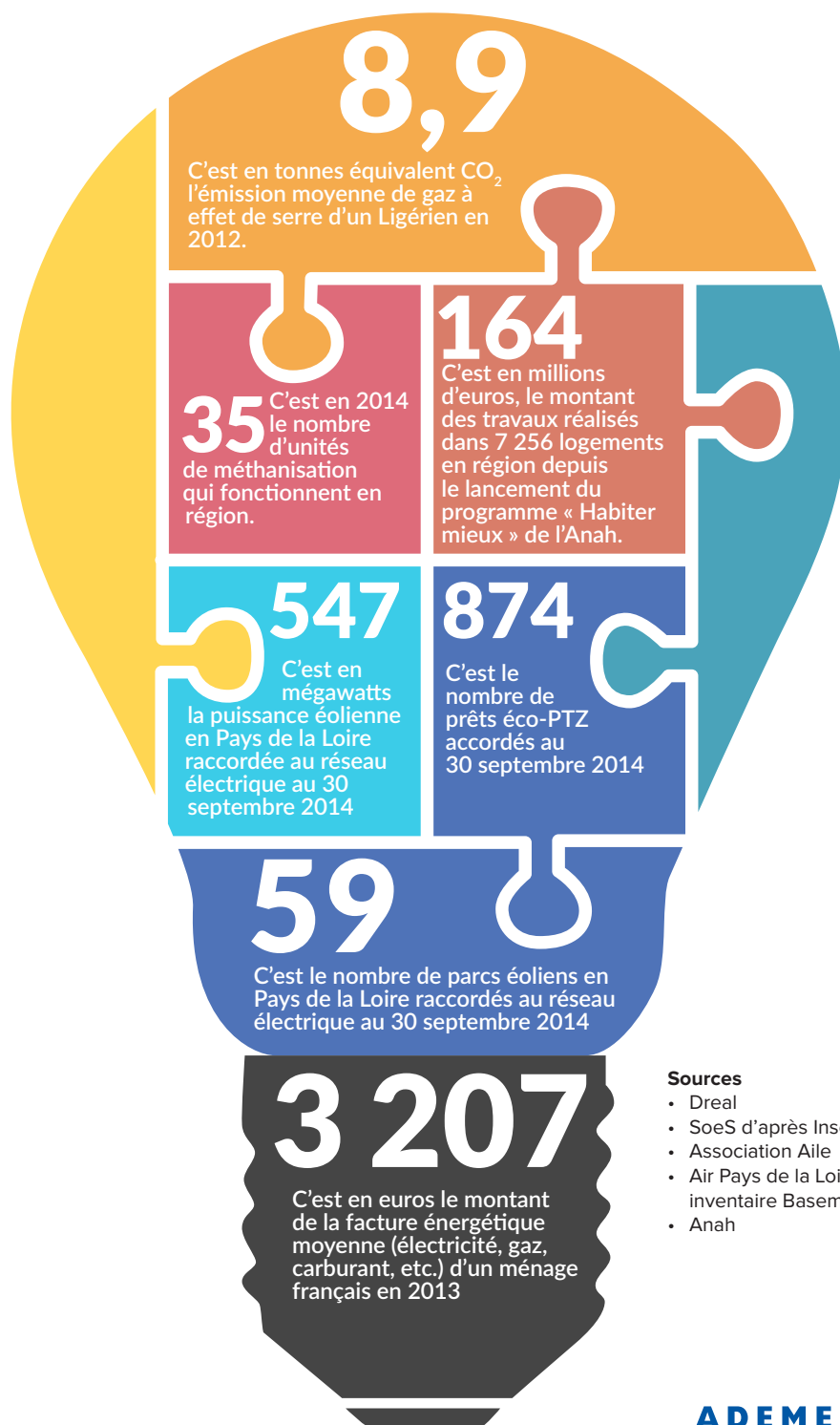


# SUIVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN PAYS DE LA LOIRE

La région des Pays de la Loire s'est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique portée par le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) des Pays de la Loire à l'horizon 2020, et la Stratégie régionale de transition énergétique (SRTE) à l'horizon 2050.

L'objectif est de positionner les Pays de la Loire comme territoire exemplaire en termes de maîtrise des consommations énergétiques, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Il s'agit aussi de faire des Pays de la Loire, région sensible aux effets du changement climatique, un territoire novateur pour les actions d'adaptation.

Forts de ces ambitions, l'État, la Région et l'Ademe ont décidé de mutualiser leurs moyens humains et financiers pour mettre en place le Dispositif régional d'observation partagée de l'énergie et du climat (Dropec), avec le concours d'Air Pays de la Loire. Le Dropec a pour missions principales d'observer et d'informer sur la situation énergétique et climatique du territoire régional, de produire des données territorialisées indispensables au suivi de la mise en œuvre de la transition énergétique au niveau local et enfin d'informer et de sensibiliser la population ligérienne aux enjeux climatiques et énergétiques.



PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION



ADEME



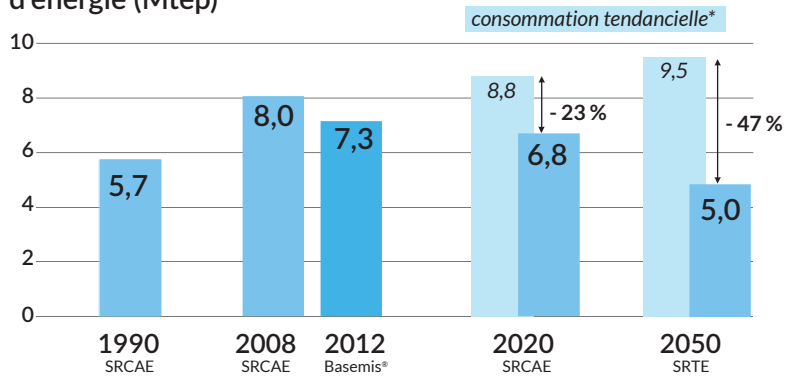
1

## Réduire les consommations d'énergie

L'analyse des possibilités d'économies d'énergie dans les différents secteurs conduit à proposer pour 2020 un objectif total de réduction de la consommation annuelle de l'ordre de 1 280 ktep. Par rapport à la consommation tendancielle\* prévue en 2020, cela représente une baisse de 23 %. L'objectif fixé pour 2050 est une consommation de 5 020 ktep, soit la moitié de la consommation tendancielle\* totale prévue.

\* consommation tendancielle : projection de la consommation tenant compte de l'évolution de la population, en l'absence de modification des comportements et de mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique.

Évolution de la consommation régionale annuelle d'énergie (Mtep)



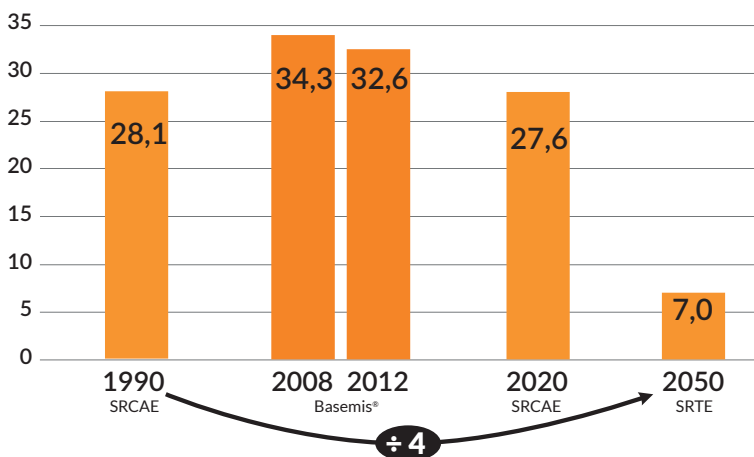
2

## Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Pour 2020, c'est un objectif de stabilisation des émissions par rapport à 1990 qui a été fixé. Compte tenu de l'accroissement de la population au cours de la période, cela représente une diminution de 23 % des émissions par habitant.

À l'horizon 2050, la région suit l'engagement national, à savoir une division par 4 des émissions.

Évolution des émissions régionales annuelles de gaz à effet de serre (MteqCO<sub>2</sub>)



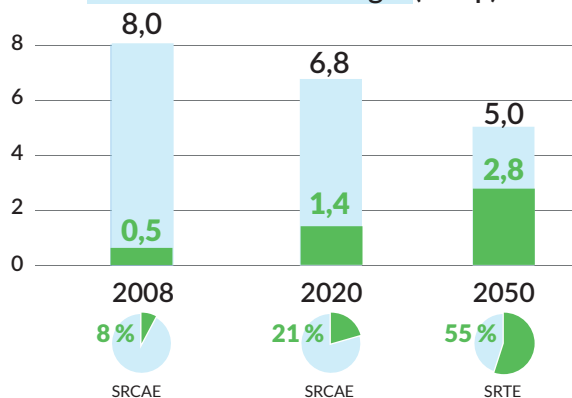
3

## Produire plus d'énergie renouvelable

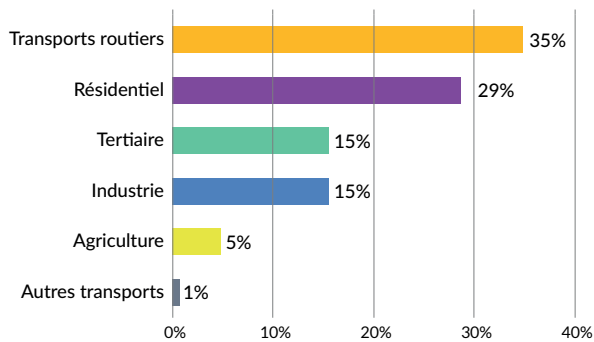
En 2020, l'objectif proposé représente une multiplication par 3 des productions d'énergies renouvelables, ce qui permettrait à la région de contribuer de façon significative aux objectifs nationaux, notamment grâce au développement des filières éoliennes.

La SRTE prévoit qu'en 2050, plus de la moitié de l'énergie consommée en région sera d'origine renouvelable.

Évolution de la production d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie (Mtep)

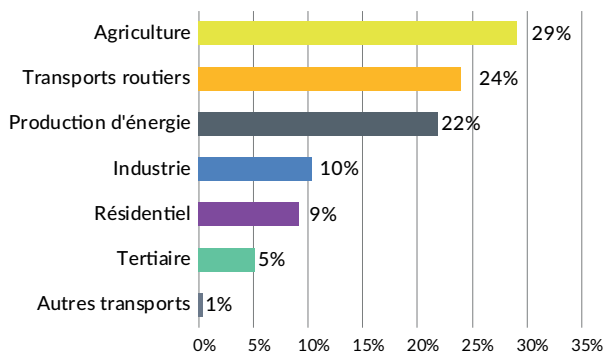


## Part de la consommation d'énergie par secteur en 2012



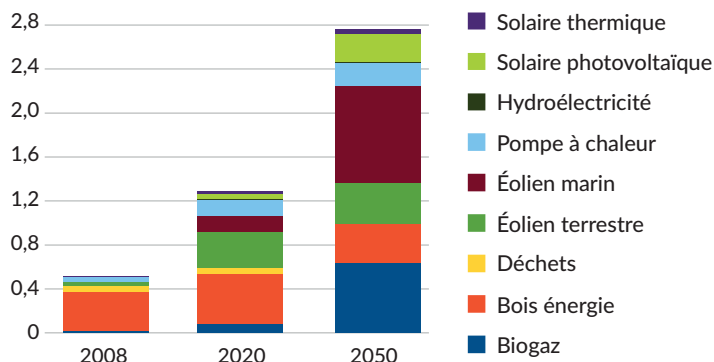
Source : Air Pays de la Loire - inventaire Basemis©

## Part des émissions de GES par secteur en 2012



Source : Air Pays de la Loire - inventaire Basemis®

## Prévisions d'évolution de la production d'énergies renouvelables par type d'énergie (Mtep)



## Comment évaluer la mise en œuvre de la transition énergétique ?

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et la Stratégie régionale de transition énergétique (SRTE) comprennent de nombreuses actions, au service de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie. Leur mise en œuvre touche à de nombreux domaines : logement, transport, emploi, énergies renouvelables, agriculture, consommation... C'est finalement tout notre mode de vie qui est concerné. Un tel chantier nécessite d'être piloté et suivi de façon dynamique : certaines actions se dérouleront comme prévu, d'autres devront être revues ou corrigées.

L'une des missions principales du Dropec est le calcul et le suivi d'indicateurs. Ensemble, le schéma et la stratégie comportent environ 150 indicateurs : de résultat (consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effet de serre...) ou de réalisation (nombre d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique, part des modes doux dans les transports, nombre d'entreprises accompagnées pour la réduction de leur consommation d'énergie, nombre de logements rénovés...). Ces indicateurs peuvent de plus être déclinés par secteur d'activité (bâtiment, transport, industrie, agriculture...), par filière de production d'énergie renouvelable (éolien, bois, méthanisation, photovoltaïque, géothermie...) ou par zone géographique (département, territoire intercommunal...). Cette décomposition territoriale et sectorielle est utile aux collectivités qui doivent mettre en œuvre leur plan « climat » avec les acteurs locaux, pour lutter contre le changement climatique.

Si des indicateurs ont été identifiés, cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont faciles à produire ! La collecte des informations et le calcul des indicateurs représentent un travail important, auquel les différents partenaires détenteurs de données (gestionnaires de réseaux, fédérations professionnelles, collectivités, associations...) participent, via le groupe de travail « observation » de la SRTE. Si certaines données sont facilement accessibles, comme la production d'électricité renouvelable ou la consommation d'énergies distribuées par certains réseaux (électricité, gaz), d'autres le sont moins (production diffuse de chaleur renouvelable, part des différents modes de transport en dehors des agglomérations, nombre et niveau de réhabilitations des logements...). C'est pourquoi des études thématiques sont déjà engagées pour combler ces manques, soit directement par le Dropec (comment suivre la réhabilitation des logements : nombre, localisation, performance, aides financières...), soit par des membres du groupe de travail (enquête déplacements du Conseil général de Loire-Atlantique...).

**tep** : tonne équivalent pétrole, unité de mesure de l'énergie permettant d'agréger différentes sources d'énergie. Par exemple 1 tonne de bois de chauffage est égale à 0,3215 tep. 1 Mtep = 1 000 000 tep.

**teqCO<sub>2</sub>** : tonne équivalent CO<sub>2</sub>, unité de mesure permettant d'agréger les différents types de gaz à effet de serre. 1 MteqCO<sub>2</sub> = 1 000 000 teqCO<sub>2</sub>.

**watt** : unité de puissance fréquemment utilisée dans le domaine électrique : un four a par exemple une puissance d'environ 1 000 W. 1 MW = 1 000 000 W.

# Le Dispositif régional d'observation partagée de l'énergie et du climat (Dropec)

## Pourquoi ?

De nombreuses données sont produites sur l'énergie et le climat par différents acteurs. Il est apparu nécessaire de les mutualiser, les analyser et les diffuser pour donner les mêmes repères à tous et mesurer l'impact des décisions et des pratiques. Le dispositif d'observation comprendra deux volets :

### La synthèse des données et des études existantes

À l'instar d'Air Pays de la Loire qui s'engage dès la création du Dropec aux côtés de la Dreal, la Région et l'Ademe pour faire bénéficier les acteurs économiques et publics des données collectées et analysées au sein de sa base de données Basemis®, il est projeté, avec le concours d'autres producteurs de données, de réunir l'ensemble des publications existantes et d'en favoriser la diffusion au plus grand nombre.

### Le suivi des actions et orientations des deux stratégies

Il s'agit de définir et de renseigner des indicateurs de réalisations et de résultats (nombre de logements rénovés, émissions de CO<sub>2</sub> économisés, évolution des consommations énergétiques...).

## Comment ?

Le Dispositif régional d'observation partagée de l'énergie et du climat (Dropec) constitue l'outil opérationnel permettant de :

### Mieux connaître la situation énergétique et climatique de la région des Pays de la Loire

- par la collecte de données,
- par l'élaboration de bilans énergétiques et climatiques,
- par le développement et le suivi d'indicateurs de réalisation et de résultats ;

### Aider à la décision pour la mise en œuvre des politiques locales et régionales de l'énergie et du climat ;

### Sensibiliser la population des Pays de la Loire aux enjeux climatiques et énergétiques.

Le Dropec ne constitue pas une nouvelle structure : il s'agit d'un partenariat ouvert. Une charte a été signée entre ses trois membres fondateurs : État, Région et Ademe. Son comité de pilotage est composé des représentants de l'État, de la Région et de l'Ademe, il a pour missions :

- de définir les orientations de travail,
- de valider le programme d'activités et cadrer les moyens mobilisés pour le réaliser,
- de valider les principales productions.

Un comité technique, plus large (Air Pays de la Loire et autres partenaires) :

- collecte, traite et analyse les données transmises,
- produit des supports d'information et de communication,
- réalise et alimente le tableau de bord des indicateurs,
- établit les bilans régionaux annuels énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre,
- veille à l'information réciproque des partenaires.

Un site web dédié [www.dropec.fr](http://www.dropec.fr) va être créé. Il permettra d'accéder d'une part aux publications des différents partenaires en lien avec l'énergie et le climat et d'autre part à la diffusion des travaux spécifiquement entrepris dans le cadre du Dropec.

## Un exemple de réalisation du Dropec

### L'étude sur le suivi de la rénovation énergétique des logements

Le SRCAE et la SRTE mettent en avant le poids du secteur du bâtiment dans la consommation énergétique finale régionale (46 % de la consommation d'énergie totale régionale) et plus particulièrement le poids du secteur résidentiel (parc public et parc privé) dans la consommation énergétique du bâtiment. Afin de limiter les consommations énergétiques régionales, il est donc primordial de procéder massivement à une réhabilitation thermique des logements publics et privés. Les données permettant de suivre la réhabilitation énergétique des logements sont nombreuses mais dispersées et aucune synthèse utilisant l'ensemble des données disponibles n'a été réalisée. Fort de ces constat, le Dropec, a sollicité le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) afin de réaliser un inventaire des données pertinentes et disponibles. L'objectif est de proposer une démarche opérationnelle visant à mettre en place ce suivi. Les résultats sont attendus au printemps 2015.

C'est sur la base de cette étude que le Dropec mettra en œuvre, lors d'une seconde phase, le suivi de la rénovation énergétique des logements publics et privés en Pays de la Loire.

#### Contact de l'étude :

[mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)

**Basemis®** : inventaire régional à résolution communale des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie élaboré et mis en œuvre par Air Pays de la Loire. Développé avec le soutien de l'Ademe, de la Région des Pays de la Loire et de l'Union européenne, cet inventaire est utilisé par les services de l'État et des collectivités dans le cadre de la réalisation de leur Plan Climat Énergie Territorial.

